

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

N° 2206585 - NDB

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2022 au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Nom	Prénom	Structure hiérarchique (libellé)	Date d'effet
BERTRAND	SYLVIE	Serv. multi-accueil Les P'tits	01/05/2022
BELLIS	CATHERINE	SMU-Serv.Compt.Pôles.fonc.opér	01/06/2022
COURTOIS	AURELIE	Equipe 1 compta budget EMLEP	15/07/2022
CAMART	CELINE	Equipe gestion courrier	01/11/2022

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	4	0
Inscrits	4	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 1^{er} juillet 2022

Pour le Maire
L'adjointe déléguée,
avard
AGNÈS AVARD



Notifié à l'agent le :
signature :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

N° 2206584 - NDB

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2022 au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

Nom	Prénom	Structure hiérarchique (libellé)	Date d'effet
BARTHONNAT	ANNIE	Maison Françoise Giroud CHOC	01/01/2022
CAMBON	SOPHIE	Service événementiel	01/01/2022
CARON	CAROLE	Direction de la lecture publique	01/01/2022
GIDON	AUDE	SMU Serv.prévention cond.trav.	01/01/2022
GOSELIN	KARINE HELENE	SMU Serv.prévention cond.trav.	01/01/2022
GUESDON	NATHALIE	Service ressources internes	01/01/2022
JOUANNE	SYLVIANE	Equipe Population Tourlaville	01/01/2022
LEBOULLENGER	SONIA	Equipe 2 Marchés ETGP	01/01/2022
LEFRANCOIS	CORINNE	Equipe 1 compta budget EMLEP	01/01/2022
LE LOUET	ANNICK	Equipe de l'imprimerie	01/01/2022
LEROUVILLOIS	SANDRINE	SMU Serv.pilotage masse salar.	01/01/2022
LESAGE	KATIA	Service Mainten.Contr.Dépan.Ou	01/01/2022
L'HELGOUALCH	MORGANE	SMU Serv.formation dév. comp.	01/01/2022
MANTELO	JESSICA	Service urbanisme règlementaire	01/01/2022
MOUCHEL	CLARISSE	SMU-Serv.Compt.Pôles.fonc.opér	01/01/2022
PEZET	FREDERIC	Equipe 2 compta budget CETGP	01/01/2022
POUHIER	NATHALIE	Dir.ec.jeunesse.anim.socio-cult	01/01/2022
QUONIAM	CAROLE	Equipe 1 compta budget EMLEP	01/01/2022
VALOGNES	CAROLINE	Département port de plaisance	01/01/2022
LOINSARD	SYLVIE	SMU-Dt recrut.carrière rému. retraite	08/05/2022
LE BER	ISABELLE	Centre de ressources	21/05/2022
GASNOT	NICOLAS	Equipe 2 compta budget CETGP	27/05/2022

Nom	Prénom	Structure hiérarchique (libellé)	Date d'effet
FERET	LAURENCE	Service urbanisme règlementaire	01/06/2022
ROUIL	PATRICIA	Centre de ressources DGPM	01/07/2022
HINDRE	CINDY	Service La Mosaïque	01/08/2022
LEMANCEL	TIPHAINE	Centre social Le Totem EQHA	01/08/2022
FOUACE	ELODIE	Equipe Population La Glacerie	01/09/2022
HAMEL	SABRINA	Equipe Population La Glacerie	21/09/2022
BOSVY	ADELINE	Service réponse usagers Est	27/09/2022

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	38	5
Inscrits	27	2

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 1^{er} juillet 2022



Notifié à l'agent le :
signature :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

N° 2206590 - NDB

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2022 au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Nom	Prénom	Structure hiérarchique (libellé)	Date d'effet
ARNAUDIN	GINA	Equipe marie CHOC	01/01/2022
DUFOUR	JEAN LUC	Equipe propreté Centre jour	01/01/2022
BRETON	STEPHANE	Equipe Electriciens/Poly.Sect.	01/03/2022
GOUESLAIN	CATHERINE	Equipe 1 Entretien des locaux	01/03/2022
REVERT	VERONIQUE MICHELLE	Equipe 2 Entretien des locaux	15/03/2022
AALST	ROMAIN	Equipe vaguemestre coursiers	15/04/2022
CLIN	AUORE	Equipe Vie éducative secteur 1	01/07/2022
COSNEFROY	SANDRA	Equipe Restauration scolaire	01/07/2022
LEMOINE	JULIE	Centre social Le Puzzle EQHA	01/07/2022
BELIBI	CHRISTELLE	Equipe distrib. Tps midi sect2	03/07/2022
BESNARD	VALENTIN	Equipe 2 VU, PL, gros matér.	01/09/2022
DEBOUT	YOHANN	Equipe Production	01/09/2022
DUBOIS	AURELIE	Service Publics	01/11/2022
DUFOUR	MAEVA	Equipe Butte	01/11/2022
HOSPITAEAL	SEBASTIEN	Equipe Est	01/11/2022
LE BRUN	CELINE	Equipe distrib. Tps midi sect1	01/11/2022
RENOU	NADEGE	Equipe Bassins	01/11/2022
RIVIERE	JONATHAN	Equipe distrib. Tps midi sect1	01/11/2022

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	17	7
Inscrits	11	7

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 1^{er} juillet 2022



Notifié à l'agent le :
signature :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

N° 2206589 - NDB

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2022 au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

Nom	Prénom	Structure hiérarchique (libellé)	Date d'effet
BERTIN	MARIE JOSEE	Equipe Centre	01/01/2022
BERTRAN	ALEXANDRE	Equipe EV Cherbourg Est	01/01/2022
BLANDIN	JOEL	Signalisation horizontale	01/01/2022
DIESNIS	REGINE	Equipe Ent.équipts.sport.Ouest	01/01/2022
DOREY	FRANCOIS	Equipe Serres Municipales Coll	01/01/2022
GOSELIN	LAURENT	Equipe stades secteur Ouest	01/01/2022
HAMEL	CHRISTOPHE	Equipe Centre 2 SML	01/01/2022
LACROIX	BRIGITTE	Equipe Amont Quentin	01/01/2022
LE LIEVRE	HERVE	Serv.Vie éduc. 3-11 ans CENTRE	01/01/2022
MARIE	DANIEL	Equipe restaurant adm.	01/01/2022
RENET	MONIQUE	Equipe Restauration scolaire	01/01/2022
SAUSSEY	JEAN-PHILIPPE	Equipe EV Tourlaville	01/01/2022
SIMON	FLORENT	Equipe Serres Municipales Coll	01/01/2022
TAILLEUX	GASTON	Equipe secteur Est	01/01/2022
TILLOY	SEBASTIEN	Equipe Electriciens Polycompét	01/01/2022
VIEL	SONIA	Equip. Trait. Eau.Centre	01/01/2022
RENET	ANTHONY	Equipe Entretien domaine publi	01/04/2022
LEROY	LYDIE	Equipe 2 Entretien des locaux	13/05/2022
HERIOT	CORALIE	Centre social Le Totem EQHA	11/07/2022
DEROFF	MURIEL	Equipe 1 Vie Educative	01/08/2022
DELISLE	NICOLAS	Equipe Ouest SML	15/08/2022
ALLAIS	FRANCK	Equipe Couvreurs Centre de tra	10/11/2022

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	16	25
Inscrits	8	14

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 1^{er} juillet 2022



Notifié à l'agent le :
signature :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

N° 2206591 - NDB

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2022 au grade d'agent de maîtrise principal :

Nom	Prénom	Structure hiérarchique (libellé)	Date d'effet
ANSEMI	JEAN-PIERRE	Equipe Tonte élagage Ouest	01/01/2022
MAHE	JEAN-MARC	Equipe 2 jeux mobilier urbain	01/01/2022
PICQUENOT	MARTIAL	Service Exploitation sect.Cent	01/01/2022
POIGNANT	THIERRY	Equipe stades secteur Ouest	01/01/2022
BIGAULT	DANY	Equipe EV Equeurdreville	05/01/2022
BAZIN	ANITA	Equipe de l'imprimerie et de l	01/10/2022

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	11
Inscrits	1	5

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 1^{er} juillet 2022


Pour le Maire
L'adjointe déléguée,
Agnes TAVARD

Notifié à l'agent le :
signature :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION
PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

N° 2206586 - NDB

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2022 au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe :

Nom	Prénom	Structure hiérarchique (libellé)	Date d'effet
MANQUET	EMILIE	Service vie des quartiers	17/07/2022

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	4	2
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 1^{er} juillet 2022

Pour le Maire
L'adjointe déléguée,

Agnès TAVARD

Notifié à l'agent le :
signature :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE
PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

N° 2206587 - NDB

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2022 au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe :

Nom	Prénom	Structure hiérarchique (libellé)	Date d'effet
LE BOISSELIER	DELPHINE	Service des Publics	01/01/2022
EVEN	CLAIRE	Structure d'affectation tempo.	01/08/2022

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	0
Inscrits	2	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 1^{er} juillet 2022


Bour de Maire
L'adjointe déléguée,
Agnes TAVARD
Agnes TAVARD

Notifié à l'agent le :
signature :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SPECIALISE DES ECOLES
MATERNELLES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
ETABLIE AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

N° 2206588 - NDB

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2022 au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe :

Nom	Prénom	Structure hiérarchique (libellé)	Date d'effet
DANDIN	CATHY	Equipe vie quotid.Ecoles sect2	01/01/2022

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	7	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 1^{er} juillet 2022



Notifié à l'agent le :
signature :